

## **SALAIRES**

L'accord salaire 2022 est ouvert à la signature :



augmentation de la valeur du point de 3,5 %,



à effet au **1er octobre 2022**.

La valeur du point passera de 7.24342 à 7.49694€.



La CFDT acte enfin le dégel de la valeur du point, revendication portée et défendue depuis décembre 2021.

La CFDT est consciente que les salariés attendaient une augmentation plus importante.

Pour autant, c'est un premier pas dans l'indispensable revalorisation des rémunérations!

Dans l'intérêt de tous les salariés de la Sécurité sociale, la CFDT signera le 4 octobre, l'accord salaires 2022.

Pour le pouvoir d'achat et une juste rémunération des salariés, la CFDT ne lâche rien!

Le combat continue!



Dès le 13 décembre 2022, date de l'ouverture des négociations salaires 2023, la CFDT revendiquera une nouvelle augmentation collective et pérenne.



Dès début 2023, la CFDT revendiquera l'ouverture d'une négociation classification avec un budget à la hauteur des attentes des salariés.







